

Ce message s'adresse à tous les agents susceptibles d'effectuer des contrôles sur des marchandises transportées par conteneurs.



Une étude récente a montré que ces derniers renferment des gaz dont certains sont toxiques, voire mortels.

La Direction du Havre, en première ligne sur le sujet, a demandé à ses agents de porter des masques à gaz lors des contrôles, en attendant une solution pérenne.



Sauf traitement particulier, on ne sait pas à quel moment le risque disparaît.

Dès lors, les contrôles à la circulation ou à destination sont également visés.

Par ailleurs, le fait de laisser le conteneur ouvert pendant 10 mn ou de ne pas y pénétrer au-delà d'un certain point, ne saurait, en aucun cas constituer une mesure de protection suffisante.



Nous invitons tous les agents à s'interroger à chaque intervention à proximité d'un conteneur et à éventuellement mettre en question l'application du droit de retrait.

Par ailleurs, nous demandons à ce que les représentants des personnels saisissent systématiquement, de manière officielle, chaque CHS de ce sujet et qu'ils fassent annoter le document unique (DUERP) en conséquence.

Nous conseillons à tous les agents à de ne pas prendre cette mise en garde à la légère, face à une menace dont l'étendue n'est pas déterminée, mais qui est bien réelle.

Une démarche va être effectuée auprès de la DG et du Ministre de tutelle.

**Nous exigeons
que des mesures
soient prises de
façon urgente
afin que ce
risque soit pris
en compte !!**